

9) Pôle Ressources – Direction des Ressources Humaines – service Paie–Carrières–Prestations :
Actualisation des critères internes et mise en place de ratio d'avancement de grade catégorie B
(avis) ;

Nous allons faire court.

La CGT est opposée aux lignes de gestion, au dépouillement des prérogatives des CAP en matière
d'avancement de grade et de promotion interne, même si à Rennes vous avez souhaité maintenir
une commission carrière qui n'émet aucun avis pour autant.

La CGT est opposée à tout critère local dans le cadre des avancements et promotions et encore
moins avec des ratios inférieurs à 100 %.

Nous voterons Contre ce rapport.